

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_02-DE



(Finistère)

Landéda, le 08/10/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA CCPA 2018

RAPPORT N°02/19-08

Comme tous les ans, la Communauté de Communes du Pays des Abers, conformément au code général des collectivités territoriales, nous transmet ses rapports d'activités qui retracent la vie de la CCPA dans les différents domaines de compétences.

Le rôle de la Communauté de Communes est de coordonner et de mettre en œuvre des actions à une échelle supracommunale. Notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et pour développer des projets peu réalisables à l'échelle d'une commune pour des raisons financières ou d'intérêt communautaire.

Contrairement aux communes qui disposent d'une clause générale de compétences, la CCPA ne peut intervenir que dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le législateur et/ou par les 13 communes membres. La CCPA a pour principales activités :

- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'aménagement et le développement économique (zones d'activités, domaine maritime et touristique, animation économique, mise en place de services liés au développement économique, très haut débit)
- La création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- La politique du logement et du cadre de vie
- Les équipements sportifs d'intérêt communautaire (pôle aquatique Abers-Lesneven)
- La protection de l'environnement
- L'eau et l'assainissement collectif
- Le financement du poste de coordinateur enfance/jeunesse
- L'événementiel et la communication
- L'assistance aux communes (instruction du droit du sol dans le cadre du service commun intercommunautaire), plateau technique pour les travaux de voirie, le service intercommunautaire sur l'économie circulaire
- Les subventions
- L'adhésion à des organismes de regroupement
- La maison de l'emploi
- Le plan local d'urbanisme intercommunal
- L'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- La mise en cohérence de systèmes de transports collectifs
- Le service public d'assainissement non-collectif
- Les déchets

L'année 2018 a vu émerger six dossiers marquants que sont l'aménagement de l'île vierge, le transfert de l'eau et de l'assainissement, l'inauguration de l'hôtel d'entreprises, le plan intercommunal de sauvegarde – PICS, la mise en place d'un service intercommunautaire sur l'économie circulaire – G4DEC, le contrat local de santé avec la démarche et les axes de développement.

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_02-DE

Ainsi les élus sont invités à prendre connaissance des rapports conséquents de la Communauté de communes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation des rapports.

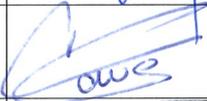
Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_02-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	Procuration.
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_02-DE